

Conseil Communautaire Séance du 21 mars 2024 Hautefage

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à HAUTEFAGE sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Présidente.

Date de convocation: 15 mars 2024

Présents: BARDI Nicole, BEYNEL Joël, BITARELLE René, BRIANÇON Laurence, BRIGOULET Jean-Marie, CARMIER Camille, CHASTAINGT France, CLAVIÈRE Aline, CLAVIÈRE Hervé, DABERTRAND Jean, DUCHAMP Sébastien, DUCROS Mireille, DUMAS Laurence, FERRACCI Dominique, GRÉGOIRE Daniel, JEAN Lionel, JOANNY Agnès, LAFON Francis, LAVERGNE Martine, LHERM Michel, LONGOUR Laurent, LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien, MIGNARD Sophie, MOISSON Albert, MONTALTI Fabienne, MOULIN Philippe, NACRY Marie-Christine, PAIR Christian, PARDOUX Stéphane, POUJADE André, REYNIER Annie, RIGAL Christian, SALLARD Jean-Basile, TEULIÈRE Jean-Michel, TRASSOUDAINE Bernard, TURQUET Jean-Claude.

<u>Absents</u>: ARRESTIER Vincent (Pouvoir à NACRY Marie-Christine), DA FONSECA Thierry (Pouvoir à BITARELLE René), GALEWSKI Nathalie, GASQUET Jean-François, LAJOINIE Géraldine (Pouvoir à SALLARD Jean-Basile), LASSERRE Jean-Pierre (Pouvoir à TRASSOUDAINE Bernard), PEYRICAL René, REYNÈS Patrick (Pouvoir à DABERTRAND Jean), ROUANNE Hervé, VAN NIEUWENHUYSE Régis.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne MONTALTI.

N°	DÉLIBÉRATIONS	Vote
013	DB2024-013 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	
	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :	
	APPROUVE les statuts de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne.	ADOPTÉ
	CHARGE Madame la Présidente de notifier la présente délibération aux communes qui, en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts.	Pour: 37 Contre: 4 Abstention 1
	AUTORISE Madame la Présidente, en cas d'accord à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à demander à Monsieur le Préfet, de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant.	

014	DB2024-014: LANCEMENT DE CONSULTATION POUR UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE SIÉGE INTERCOMMUNAL DE XAINTRIE VAL' DORDOGNE	
	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :	
	DÉCIDE d'engager les études préalables nécessaires à la réalisation du projet de création du siège de la Communauté de Communes.	
	AUTORISE Madame la Présidente de la Communauté de Communes Xaintrie' Val Dordogne à solliciter l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie, en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).	ADOPTÉ
	AUTORISE Madame la Présidente de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet visé, dont notamment, dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics, à consulter tous prestataires nécessaires (maître d'œuvre, géomètre ou topographe, géotechnicien, diagnostics, bureaux de contrôle, coordonnateur SPS,).	Abstention 1
	AUTORISE Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces du marché de Maitrise d'œuvre, ainsi que tous les documents nécessaires.	
015	DB2024-015 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	
	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :	ADOPTÉ
	DÉCIDE de la création de deux postes (contrat de projet habitat et contrat de projet transition écologique) à compter du 1er avril 2024.	UNANIMITÉ
	APPROUVE le tableau des effectifs.	
	DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal de la collectivité au chapitre 012.	
016	DB2024-016: CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À DES BESOINS LIÉS À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ	
	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :	
	AUTORISE le recrutement direct des agents afin de pourvoir les emplois non permanents, au service collecte des déchets/déchetteries et au service des Tours de Merle. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367. Selon les nécessités de service, il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.	ADOPTÉ UNANIMITÉ
	CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités administratives en la matière.	
017	DB2024-017: ADOPTION DES TARIFS SOUVENIRS ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN VENTE À LA BOUTIQUE DES TOURS DE MERLE	ADOPTÉ
	1	
	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :	UNANIMITÉ

	_	
018	DB2024-018 : ADOPTION COMPLÉMENTAIRE DES TARIFS D'ENTRÉES DES TOURS DE MERLE	ADOPTÉ
	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :	UNANIMITÉ
	ADOPTE les tarifs complémentaires des entrées des Tours de Merle.	
019	DB2024-019: ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE DES AIDES AUX ENTREPRISES ET DE LA CONVENTION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU SRDEII	
	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :	
	ADOPTE la stratégie communautaire de développement économique déclinée ci-avant et dans la convention annexée.	
	APPROUVE le règlement d'intervention d'aides communautaires aux entreprises.	
	APPROUVE la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises.	ADOPTÉ
	AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de mise en œuvre du SRDEII avec la Région Nouvelle-Aquitaine, les éventuels avenants et tout document afférent.	UNANIMITÉ
	PRÉCISE que le Règlement d'intervention d'aides aux entreprises est applicable à compter du 1 ^{er} avril 2024, y compris dans l'hypothèse où la Région Nouvelle-Aquitaine n'aurait pas signer la convention de mise en œuvre à cette date.	
	AUTORISE Madame la Présidente, après avis conforme du comité de sélection, à attribuer les aides dans les conditions déterminées dans le règlement d'intervention communautaire des aides aux entreprises éligibles et à signer tout document afférent.	
	DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.	
020	DB2024-020 : APPROBATION DU MANDAT DE GÉRANCE AVEC L'AGENCE DORDOGNE VALLÉE POUR LA GESTION LOCATIVE DU LOGEMENT T4 À ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	
	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :	ADOPTÉ
	APPROUVE le Mandat de Gérance, avec l'agence immobilière Dordogne Vallée, relatif à la gestion locative du logement T4 à Argentat-sur-Dordogne.	UNANIMITÉ
	AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes au présent dossier.	
021	DB2024-021: CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT	ADOPTÉ
	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :	UNANIMITÉ
	DÉSIGNE pour siéger au sein de la conférence régionale de gouvernance de la politique de l'artificialisation des sols Monsieur Camille CARMIER, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire.	

	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE l'avenant n°2 avec les entreprises Hydrau-Elect (mandataire) et SAUR. CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités en la matière.	
023	DB2024-023 : APPROBATION DE L'AVENANT N°2 – MISE EN PLACE DES ÉQUIPEMENTS DE SECTORISATION SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DES COMMUNES D'ALBUSSAC, CAMPS SAINT MATHURIN LÉOBAZEL, LA CHAPELLE SAINT GÉRAUD, MERCOEUR, SAINT BONNET LES TOURS DE MERLE, SAINT JULIEN LE PELERIN, SAINT MARTIAL ENTRAYGUES ET SAINT MARTIN LA MÉANNE	ADOPTÉ UNANIMITÉ
022	DB2024-022 : ADHÉSION AU DISPOSITIF PASS CULTURE Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : AUTORISE la Communauté de Communes à adhérer au dispositif « Pass Culture » porté par la SAS Pass Culture, signer la convention afférente avec la SAS Pass Culture, créer un compte ADAGE, portail numérique académique dédié à l'Éducation artistique. CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités administratives en la matière.	ADOPTÉ UNANIMITÉ
	CHARGE Madame la Présidente de toutes les formalités administratives en la matière.	